

CHAPITRE VIII.

Examen d'un ouvrage de M. Lerebours , ancien directeur des contributions.

Abréger les travaux , en diminuer la dépense et ajouter en même temps à leur perfection , tel est le problème à résoudre pour le cadastre. Malheureusement la solution de ce problème , telle qu'on la demande , paraît être de nature , à se dérober encore long-temps , à toutes les recherches.

Les économistes voudraient une réduction de plus de moitié dans la durée et dans la dépense du cadastre. C'est sur ce principe qu'ils fondent tous leurs projets , et c'est aussi pourquoi aucun de ces projets n'est exécutable.

Un nouvel auteur entre aujourd'hui dans la lice , et s'y présente d'abord avec avantage , car sur son titre seul , la prévention la plus favorable paraît devoir s'attacher à ses discours.

« J'ai dirigé en chef , dit-il , les travaux du cadastre dans divers départemens , depuis son origine jusqu'à l'époque où ils ont été suspendus. L'objet de mes travaux journaliers est devenu celui de mes méditations habituelles. »
Après une telle déclaration , l'esprit s'ouvre à la confiance , on est prêt à croire l'auteur sur parole , tant il semble naturel de penser , que ce-

lui qui a dirigé pendant douze ans, une administration quelconque, doit enfin la connaître assez pour n'en parler qu'avec justesse.

J'étais, moi-même, dans cette disposition d'esprit, en lisant le mémoire de M. Lerebours; mais quelques propositions ayant fixé mon attention, je revins sur mes pas; je fis un examen plus réfléchi de l'ouvrage, et ne tardai point à me convaincre, qu'entre *diriger* et *connaître* des travaux, il peut encore y avoir une grande différence.

Je ne citerai de ce mémoire que quelques propositions qui, par les fortes économies qu'elles présentent, forment réellement la base de tout l'ouvrage. Quand on aura apprécié cette partie, on saura à quoi s'en tenir sur tout le reste.

Une nouvelle distribution des travaux, leur simplification, leur perfectionnement, tout cela se trouve indiqué, dans un tarif de dépense, d'après lequel l'arpentage offrirait une économie de plus de 49 millions, et l'expertise une autre économie de 16 millions, ce qui ferait une réduction totale de 65 millions sur l'ouvrage qui reste à faire.

Pour arriver à ce résultat, voici à peu près ce que désire M. Lerebours, et les inconvéniens que j'y trouve.

1°. Il faudrait une triangulation de premier et

de second ordre , par les ingénieurs du dépôt de la guerre , et une de troisième ordre par les sujets les plus distingués du cadastre.

Cet article est bon en soi ; c'est ce qui s'exécute. Mais la triangulation du troisième ordre et celle des communes sont deux opérations séparées, que M. Lerebours réunit ou confond , et il n'accorde pour le tout que 5 centimes par hectare , quoique la triangulation seule des communes ait été payée constamment , à raison de 8 centimes par hectare ; ce qu'il paraît avoir oublié.

2°. M. Lerebours demande que les points trigonométriques soient placés sur des feuilles de planchettes ou bandes , dont se serviraient les géomètres , et qu'on assemblerait à mesure que les détails seraient remplis.

Ceci est d'autant plus inexécutable que tous les géomètres n'opèrent point à la planchette , et que je ne connais aucun moyen possible , de faire coïncider des bandes de papier , renfermant les détails immenses d'un parcellaire , sur une étendue indéfinie , et dont les travaux seraient exécutés par des géomètres différens.

M. Lerebours parle à cette occasion de ce qu'il a vu faire à des ingénieurs-géographes pour la carte de quatre départemens. Un peu de réflexion aurait dû lui faire sentir l'énorme diffé-

rence du levé d'une carte géographique avec un arpentage parcellaire , et celle qui existe entre les détails des deux opérations.

3°. Il faudrait que le géomètre opérât sans s'arrêter à la limite des communes , et en procédant de proche en proche , dans la direction des bandes jusqu'à ce qu'elles fussent entièrement remplies.

C'est de cette proposition que M. Lerebours tire , comme il le dit , *la plus forte et la plus importante des économies qu'il ait à proposer*. Il est difficile de concevoir comment un homme qui a dirigé le Cadastre dans divers départemens , pendant douze ans , a pu se méprendre ainsi sur les opérations les plus simples de cette entreprise , et dire des géomètres :

« *Quand ils n'auront plus à s'arrêter aux*
 » *limites des communes , ils feront avec sécu-*
 » *rité beaucoup plus de travail en moins de*
 » *de temps , etc. »*

Si les limites des communes nuisent à la perfection du travail et le rendent plus lent , ce double vice serait bien plus grand encore dans le raccordement de tant de feuilles hétérogènes qui n'auraient plus des objets fixes pour limites , mais d'immenses parties de détail qu'il serait impossible de faire coïncider avec celles qui les suivraient.

D'après ce système , les géomètres opéreraient

de feuille en feuille, en partant des grandes lignes géodésiques indiquées par M. le marquis de Laplace, et réuniraient successivement toutes ces feuilles, de manière, je crois, à ne former qu'un seul plan pour toute la France. On mesurerait ainsi les parcelles d'un bout du royaume à l'autre, sans s'arrêter que là où le terrain manquerait.

Hic tandem stetimus, nobis ubi defuit Regnum.

Telle est la manière dont M. Lerebours a cru devoir s'approprier l'opinion que M. le marquis de Laplace a émise à la chambre des pairs, sur le moyen de faire servir les grands principes de la géodésie à la régularité et au perfectionnement du cadastre.

M. Lerebours trouve tant d'avantages à opérer ainsi, qu'il réduit à 50 c. par hectare la rétribution de l'arpenteur, en ajoutant que les géomètres secondaires ne reçoivent que cela, dans l'état actuel des travaux. Sous ce rapport, il se trompe encore beaucoup; car ces géomètres ont partout les deux tiers de la rétribution, c'est-à-dire 66 c. par hectare, et 16 c. par parcelle, ce qui, à trois parcelles par hectare, fait 48 cent., et en tout 1 fr. 14 cent. pour chaque hectare. M. Lerebours n'a pu ignorer aucun de ces détails; il faut donc qu'il les ait oubliés bien promptement.

4°. En parlant des indicateurs il dit : *On*

n'aura plus besoin de leur assistance, attendu que les géomètres ne seront plus chargés de rédiger les tableaux indicatifs des propriétaires et des propriétés, dont le travail, dit-il ailleurs, est étranger à l'art topographique (pag. 50 et 45.)

Il ne s'agit pas ici de topographie, mais d'un plan parcellaire : or, pour former ce plan parcellaire, il faut connaître les parcelles que l'on doit mesurer, et le géomètre ne peut les connaître que lorsqu'on les lui montre. Il ne distinguera pas seul les limites de plusieurs milliers de parcelles, qui composent le territoire d'une commune.

Quant aux tableaux indicatifs, ils ne peuvent être faits que par le géomètre, quand on lui fait la désignation des parcelles ; ils lui sont d'ailleurs indispensables pour vérifier son travail avec les propriétaires. Les renseignemens fournis par les indicateurs laissent encore de grandes erreurs, que le contrôle des intéressés peut seul faire disparaître.

Que deviendrait donc l'ouvrage, si le géomètre était privé tout-à-la-fois du secours des indicateurs et des moyens d'en faire la communication aux propriétaires ? Ce ne serait plus qu'un chaos infiniment pire que les plans de masses ; car il vaut mieux, en effet, n'avoir aucuns détails que d'en avoir de mauvais.